



L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, DUMONT-DESEIGNE Véronique, Laurence LOUCHEZ, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, LOUVET Dimitri, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, PERON Laurent (a quitté la salle à 18h09).

Étaient excusés :

LEFEBVRE Raymond	(Pouvoir Corinne NOEL)
MARTIN Fabrice	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
PILLE Robert	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
FIOLET Evelyne	(Pouvoir Tony MASSON)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Véronique DUMONT-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
WASSELIN Jean-Guy	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
HUGOT Léa	(Pouvoir Sophie BONNIEZ)
BAILLIE-BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)

Était absent :

PERON Laurent

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



A Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, à tous les internautes qui suivent en direct sur le site Facebook de la ville, madame le Maire souhaite la bienvenue à ce conseil municipal et donne quelques informations.

Nous voici donc réuni aujourd'hui pour ce conseil municipal juste avant le 8^{ème} de finale où la France affronte la Suisse à 21h00, nous serons derrière nos écrans ce soir pour soutenir notre équipe !

La vie de la commune reprend avec les conditions sanitaires qui s'allègent de jour en jour et la belle saison s'installe tout doucement sur notre littoral.

Parmi les évènements à venir, je peux vous citer la diffusion du quart de finale et le concert des tributes de Kendji Girac et d'Indochine ce vendredi place de l'Europe suivi de l'inauguration du parc Simone Veil et de la Fête de l'été samedi. Le Cinéma de plein-air se déroulera aux Dryades, comme l'année dernière, les films proposés sont tous publics, familiaux, drôles, cultes : Astérix et le secret de la potion magique, Nicky Larson

et le parfum de Cupidon, Papy fait de la résistance, Fast and Furious Hobbs & Shaw et Bohemian Rhapsody. Pour tous ces événements précités, les réservations sont obligatoires et ouvertes à toute personne désirant y assister sur la plateforme Weezevent afin de respecter les jauges sanitaires.

Puis l'été sera rythmé par les traditionnels bal des pompiers et feu d'artifice du 13 juillet qui sera tiré du stade.

Je reviens quelques instants que les élections départementales et régionales qui se sont tenues les dimanches 20 et 27 juin. Je félicite Jean-Michel Taccoen et Véronique Dumont, candidats sur la liste de Xavier Bertrand, et le binôme Frédéric Melchior et Nicole Chevalier dont Pierre-Henri Dumont était suppléant. Les Marckois vous ont largement plébiscités avec réciproquement **59.77 % aux Régionales et 70.39 % aux Départementales**. Je sais que grâce à leur implication, la Ville de Marck sera très bien représentée au sein des conseils régional et départemental, et qu'ils pourront être des relais efficaces des ambitions de la municipalité marckoise au service des habitants.

Je remercie à cette occasion l'ensemble des citoyens qui se sont portés volontaires pour être assesseurs et les agents municipaux qui ont veillé au bon déroulement de ces dernières.

Samedi prochain sera le dernier jour d'ouverture de notre centre de vaccination. Initialement prévu pour être ponctuel afin de vacciner nos aînés, il est devenu pérenne jusqu'à maintenant. Il a permis de vacciner 3.873 personnes (1^{ère} et 2^{ème} injections). Ce vaccinodrome a été un franc succès grâce à la mobilisation des agents, des élus et des professionnels de santé et je les en remercie profondément.

Le Centre Communal d'Action Sociale très sollicité, dans l'organisation de ce centre de vaccination va prochainement déménager pour s'installer dans des locaux entièrement rénovés de l'autre côté de la Place de l'Europe. Cet emplacement central permettra à tous les Marckois de s'y rendre facilement en voiture, en transport en commun ou en bus et de bénéficier de tous les services qu'il propose. Les locaux actuellement occupés par le CCAS seront prochainement affectés à notre Police Municipale, qui va évoluer dans les prochaines semaines. Tout d'abord en termes de moyens humains avec le recrutement d'un agent en juillet et d'un autre au cours du second semestre 2021 ; puis en terme matériel avec le déploiement de la vidéo-verbalisation qui fait l'objet d'une délibération lors de ce CM.

Il y a quelques mois, nous avons lancé via Facebook le budget participatif 2021. Je remercie les Marckois qui ont proposé des projets. Après études de faisabilité auprès des services techniques et si le projet entre dans l'enveloppe des 20.000€ qui lui sont alloués, il sera soumis au vote de la population dans les prochaines semaines. Les participants recevront un courrier les informant de la suite réservée à leur demande ; en cas de réponse favorable, ils sont invités à nous envoyer une vidéo expliquant le projet. Toutes les vidéos seront mises en ligne dès réception.

La fin de l'année scolaire arrive à grands pas. Avec Jean-Michel Taccoen et Quentin Willaume, nous avons initié une sensibilisation à l'environnement. Au cours de projets, 4 actions concrètes ont été menées avec les 460 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2. Des bacs à boue ont été installés dans les espaces verts des écoles afin d'aider les hirondelles à construire leurs nids et les enfants ont bénéficié des conseils précieux sur l'observation des oiseaux de M. Florian Beaufrère, de la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais, ainsi que du montage de leur propre nichoir qu'ils peuvent installer chez eux, dans le jardin ou sur leur balcon. Ils se sont ensuite rendus sur la plage des Hemmes afin d'observer aux jumelles les phoques avec M. Jacky Karpouzopoulos du Centre Mammalogique du Nord de France. Je remercie ces 2 intervenants passionnés qui ont su transmettre aux enfants les bons messages de respecter la faune et la flore environnante. Avec les enfants des écoles maternelles et élémentaires, les agents des espaces verts ont planté des fleurs des champs aux endroits définis dans l'enceinte de chaque école ; il faut encore un peu de patience avant de voir les premières fleurs pousser ! Les tout-petits de la Maison de la Petite-Enfance n'ont pas été oubliés puisqu'ils ont également planté ces mêmes fleurs le long de la crèche. D'autres projets sur l'environnement sont en préparation pour la rentrée de septembre !

Comme chaque année, nous distribuons des fournitures scolaires à tous les CM2, soit 162 enfants, accompagnés d'un diplôme de fin de cycle de primaire. Ces fournitures, composées de cahiers, intercalaires, feuilles de classeurs et classeur, sont décidées en concertation avec le collège Boris-Vian. Ils sont une aide à la préparation du packaging total des fournitures que nous savons longues !

La numérisation dans les écoles se poursuivra l'année prochaine grâce à l'obtention d'une subvention d'état. L'acquisition de matériel informatique sera non seulement à destination des classes et du corps enseignant mais également pour remplacer les postes de certaines directrices qui en avaient fait la demande.

Plusieurs Marchois m'interpellent suite au départ soudain du Docteur Prévost. Comme vous tous, la Municipalité a été mise devant le fait accompli et l'a appris par la bouche de ses propres patients. Nous regrettons ce départ qui fragilise un peu plus encore le tissu médical sur le Calaisis, d'autant plus qu'à la demande des praticiens, nous avons été contraints d'arrêter les démarches de salariat des médecins alors que nous étions déjà en négociation avec trois médecins pour les salarier. Cependant, un nouveau médecin s'est cependant installé sur la commune, dans la Maison de Santé, permettant de maintenir à deux le nombre de médecins généralistes dans la structure privée. Une réunion de concertation a lieu d'ici quelques jours avec le gérant de la structure privée pour coordonner nos efforts afin d'étoffer la couverture médicale de la commune. En parallèle, nous allons étudier les possibilités d'offres médicales proposées par certaines collectivités comme le département.

De plus, un sondage sera lancé à la fin de l'été auprès de la population sur le sens de circulation autour de la place de l'Europe.

Je vous propose de commencer ce conseil municipal.

Monsieur Laurent PERON demande la parole.

Madame le Maire refuse du fait de l'absence du respect du délai, obligatoire pour toute question d'un conseiller municipal, soit 72h.

Madame le Maire propose que l'intervention s'effectue à un autre moment qu'au début du Conseil Municipal.

Monsieur Laurent PERON quitte la salle.

Madame le Maire propose de désigner monsieur Quentin WILLAUME, en l'absence de madame Léa HUGO, secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

Appel de monsieur Quentin WILLAUME

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'Ordre du Jour la délibération suivante qui a été déposée sur table.

2.7 Développement économique – Soutien aux commerçants Marchois – Mesures exceptionnelles de soutien au tissu économique Marchois

ADOpte A L'UNANIMITE

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Procès-Verbal du 8 Avril 2021

ADOpte A L'UNANIMITE

1.2 *Approbation du rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées CLECT/GCT&M*

La fusion de Grand Calais Terres et Mers avec la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calais a conduit à un transfert en matière d'eaux pluviales urbaines pour les communes entrantes et celle de la gestion et du suivi des documents d'urbanisme pour les communes membres historiques comme Marck.

Or, aux termes des dispositions de l'article 1 609 du Code Général des Impôts, une commission locale de transfert de charges (CLECT) a été créée entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et ses communes membres dont la mission a été d'évaluer les transferts de charges liés aux nouvelles compétences de la communauté d'agglomération issues de la loi NOTRe ou de la fusion précitée.

Ce travail d'évaluation permet de calculer le coût des compétences transférées afin de transmettre également leur financement à l'EPCI.

Le rapport de la CLECT précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les compétences précédemment transférées. Il en résulte que l'attribution de compensation pour la commune de Marck est corrigée de 24 895 € correspondant à 0,4 équivalent temps plein annuel, et environ 6 500 euros en moyenne de frais divers, notamment d'études pour la révision du PLU.

Par conséquent, l'attribution de compensation versée à la commune par la communauté d'agglomération a été évaluée à 788 542,88 € au lieu de 813 437,88 € précédemment.

Je vous propose :

- D'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 11 mai 2021, joint à votre convocation, portant sur les transferts de charges liés aux nouvelles compétences de la communauté d'agglomération issues de la loi NOTRe ou de la fusion précitée,
- D'approuver le nouveau montant d'attribution de compensation induit tel qu'indiqué dans le rapport, soit 788 542,88 € pour la commune de Marck à compter du 1^{er} janvier 2020 et la régularisation du trop-perçu de l'année 2020 sur les mensualités de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 *FINANCES*

2.1 *Finances – Modification des domaines d'intervention de la Commission Achats*

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

En juin et juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé à la constitution de la Commission des Achats et de la Commission des Finances et a défini leur rôle.

Aujourd'hui, madame le Maire propose au conseil municipal d'étendre le domaine d'intervention de la Commission Achats sur le traitement des délibérations financières soumises au conseil, en dehors de celles présentées lors du vote du budget et du compte administratif, ces délibérations étant examinées en commission des finances.

En effet, la volonté politique de la municipalité et dans un souci de transparence, l'ensemble des Elus du conseil municipal sont membres de la commission des finances. Cependant, cette configuration

plénière est trop lourde pour être efficace lorsqu'il s'agit d'examiner des délibérations financières simples avant leur passage en conseil municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.2 Finances – Budget principal – Décision modificative n° 1

Madame le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements comptables. Elles peuvent être adoptées à tout moment après le vote du budget primitif. Elles permettent soit d'intégrer des recettes ou des dépenses, soit de modifier les crédits ouverts initialement au budget primitif.

Madame le Maire précise que la décision modificative présentée en commission achats du 10 juin 2021 fixait une hausse de la section d'investissement à + 323 280 €. Cependant, pour tenir compte d'une hausse du coût d'acquisition du terrain rue du 28 Septembre et de la baisse du coût d'acquisition d'une tondeuse frontale avec cabine, la section d'investissement s'équilibre désormais à 337 280 €, soit une hausse de 14 000 €.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT :

En recettes d'investissement, il s'agit :

- De l'ajustement des crédits relatifs :
 - o A la taxe d'aménagement (compte 10226)
 - o Aux opérations de cession (chapitre 024)
 - o Au virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)
- De l'inscription d'une nouvelle subvention pour les travaux d'étabonnage rue de la Rivière d'Oye (compte 1341)
- De l'inscription de crédits au titre d'un nouvel emprunt pour l'acquisition d'une parcelle rue du 28 Septembre (compte 1641)

En dépenses d'investissement, il s'agit :

- De l'ajustement des crédits de l'opération 9002 pour :
 - o L'aménagement de l'étang des Dryades (article 2031 et 2312)
 - o Une aide financière pour l'étude de la création d'une halte ferroviaire (article 20421)
 - o L'acquisition d'un module supplémentaire pour le logiciel de la pointeuse (article 2051)
 - o L'acquisition d'un terrain rue du 28 Septembre (article 2111)
 - o L'acquisition d'un véhicule électrique (article 2182)
 - o Le remplacement du standard téléphonique (article 2183)
 - o L'acquisition de mobilier pour la salle des Mariages (article 2184)
 - o L'acquisition d'une tondeuse pour le service des Espaces Verts et de tableaux numériques pour les écoles (article 2188)
 - o L'aménagement des terrains communaux et des espaces verts (article 2312)
 - o Des travaux de voirie et de vidéoprotection (article 2315)
- De l'ajustement des crédits de l'opération 9036 pour l'aménagement du parc urbain (articles 2161 et 2312)
- De l'ajustement des crédits en dépenses imprévues (chapitre 020)

En dépenses de fonctionnement, il s'agit de l'ajustement des crédits relatifs :

- aux dépenses imprévues (chapitre 022)
- au virement à la section d'investissement (chapitre 023)
- à la dotation aux amortissements (chapitre 042)

Madame le Maire remercie Monsieur DUMONT, puis passe au vote :

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.3 Finances - Autorisation de programme – crédits de paiement (AP/CP) – Aménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes

Madame le Maire rappelle que les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programmes sont présentées par le Maire. Elles sont votées ou révisées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Madame le Maire laisse donc la parole à monsieur Pierre-Henri DUMONT pour présenter cette AP/CP.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

Par délibération n° 2021-04-08 du 8 avril, le conseil municipal avait ajusté l'autorisation de programme et fixé les crédits de paiement de l'opération 9036 « Aménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes ».

Afin de prendre en compte les travaux supplémentaires nécessaires à l'aménagement du parc urbain, il convient d'ajuster les crédits de paiement et de modifier l'autorisation de programme s'y rapportant comme suit :

- Montant de l'autorisation de programme :	5 603 193 €
- Crédits de paiement :	
2016	21 002 €
2017	822 882 €
2018	1 509 263 €
2019	2 012 136 €
2020	800 130 €
2021	371 780 €
2022	66 000 €

Les crédits seront inscrits à l'opération 9036 « Aménagement de la place de l'Europe et des rues adjacentes ». Les dépenses seront financées par autofinancement, subventions, FCTVA et emprunts.

ADOpte A L'UNANIMITE

2.4 Finances - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) – Fixation de reversement à la commune d'une fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE pour le compte de la commune

Madame le Maire explique que depuis mars 2020, la municipalité a fait de l'environnement une priorité. Des actions sont menées auprès des plus jeunes dans les écoles avec des actions telles que BeeForest ou encore le projet environnement avec 2 axes de sensibilisations aux oiseaux et aux phoques.

Afin d'améliorer encore plus le cadre de vie de nos administrés, l'étang des Dryades sera renaturé : des espaces de pêche et de promenade seront créés afin de le rendre plus attrayant. Il est donc nécessaire d'envisager des travaux de confortement des berges, de mieux structurer le site en créant les espaces dédiés aux pêcheurs par la pose de pontons, d'aménager des espaces de convivialité avec la pose de bancs, tables de pique-nique, de poubelles, de préserver des espaces naturels pour la faune, de compléter la clôture existante pour que cet étang puisse être sécurisé la nuit et d'y créer un cheminement piétonnier. Des espaces de plantations seront créés afin de favoriser la protection de la faune et aménager des « îlots de fraîcheur ».

Au mois de mars, un puits a été réalisé afin de préserver l'eau potable. Cette eau servira à l'arrosage des terrains de football. Une étude va être lancée pour récupérer les eaux de toiture des bâtiments situés dans le stade Jean-Claude AGNERAY.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Michel TACCOEN pour présenter la délibération.

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-MICHEL TACCOEN :

Par délibération n° 2015-09-11 du 15 septembre 2015, le conseil municipal a décidé de confier à compter du 1^{er} janvier 2016 la perception et le contrôle de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais (F.D.E. 62) dans les conditions définies dans ladite délibération.

Une convention conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 a été établie en ce sens.

Par courrier en date du 23 mars 2021, la FDE 62 nous informait qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les modalités de reversement du produit de la TCCFE ont été modifiées lors de son Conseil d'Administration du 17 octobre 2020, dans les conditions et limites prévues à l'article L. 5212-24 du CGCT. Cette modification est liée au développement des actions de la Maîtrise De l'Energie (MDE) concernant la rénovation énergétique des bâtiments. Ainsi, la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et conservée par la FDE 62 est fixé à 5 % (contre 3 % actuellement), afin de couvrir les dépenses engagées décrites dans le projet de délibération.

Afin de prétendre aux aides sur la rénovation énergétique des bâtiments et leurs générateurs d'énergie, Madame le Maire vous propose de fixer à compter du 1^{er} janvier 2022, la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95 % et de l'autoriser à signer l'avenant à établir en ce sens.

Pour information, la TCCFE reversée à la commune par la FDE 62 entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2020 s'est élevée à 958 978 € et la FDE 62 a conservé 3 % du produit de la TCCFE soit 29 659 €. Nous pouvons estimer sur cette période qu'avec une application du taux de 5 %, la partie du produit de la TCCFE conservée par la FDE 62 se serait élevée à près de 49 432 €, soit une hausse des frais de 19 773 €. Toujours sur cette même période, la FDE 62 a versé à la commune la somme de 39 939 € pour la rénovation de la Ferme des Aigrettes.

Dans les prochaines années, de nombreux projets de la commune pourront être subventionnés par la FDE au titre de la rénovation énergétique des bâtiments comme la rénovation de la maison de quartier Patrick BOULAY, rue Schweitzer ou encore le COSEC.

Madame le Maire précise que le coût de l'électricité n'augmente pas pour les marckois. Il s'agit uniquement d'une augmentation des frais payés par la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Madame le Maire rappelle que Le Centre Communal d'Action Sociale de Marck (CCAS) est un établissement public administratif, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale.

Ainsi, le C.C.A.S. propose différentes bourses et des dons :

- à destination des jeunes, afin de les aider dans leur vie quotidienne : bourse au permis, bourse à la mobilité ou encore à l'accèsion à la propriété.
- à destination des plus démunis avec l'épicerie sociale solidaire.

Il fonctionne de manière autonome en disposant d'un Conseil d'Administration, d'un budget propre et d'un budget annexe. Le CCAS accompagne tous les marckois, quel que soit leur âge, dès lors qu'ils en expriment le besoin.

Le Foyer des Personnes Âgées de Marck est devenu une résidence autonomie depuis 2020 et les activités pour nos aînés reprendront prochainement. Mesdames BONNIEZ et CARBONNIER se rendent actuellement chez tous nos résidents du foyer pour mieux connaître leurs aspirations et centres d'intérêts. L'objectif étant de proposer une offre en adéquation avec leurs besoins.

INTERVENTION DE MADAME SOPHIE BONNIEZ :

Comme l'a dit madame le Maire, le CCAS et le FPA sont 2 entités autonomes au sein de la mairie et à ce titre, ils perçoivent tous les deux une subvention de la Commune de Marck évaluée annuellement afin d'équilibrer leur budget de fonctionnement.

Pour permettre au CCAS d'assurer pleinement ses missions, la commune s'engage toutefois à apporter au CCAS son soutien et son expertise.

Une convention existe déjà depuis plusieurs années concernant les frais de personnel, mais elle ne prenait pas en compte l'ensemble des frais de fonctionnement : photocopies, produits d'entretien...

Dans ce contexte, madame le Maire vous propose de clarifier et de formaliser les concours apportés par la commune au CCAS de Marck et à son budget annexe par le biais d'une convention et sollicite l'autorisation de la signer ainsi que tout document à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

2.6 Finances - Commémoration et culture – Stèle des anciens combattants d'Afrique du Nord – Demande de subvention

Madame le Maire explique qu'en accord avec les associations d'Anciens combattants, il a été décidé qu'une stèle sera prochainement érigée à côté du monument aux morts sur la place de l'Europe. Celle sera destinée à la commémoration des anciens combattants d'Afrique du Nord, série de guerres qui se déroula entre 1952 et 1962.

Ces monuments laissent une trace dans le temps et dans l'Histoire. Ils font partie du devoir de mémoire et de transmission auprès des jeunes générations.

INTERVENTION DE MONSIEUR DANIEL LENGLIN :

Effectivement, une stèle prendra place à côté du monument aux morts. Cette stèle a été réalisé par l'entreprise marckoise OTP pour un totale de 2 366€ HT. Des subventions peuvent éventuellement nous être octroyer par des partenaires institutionnels.

Madame le Maire vous demande d'approuver l'achat de cette stèle et de l'autoriser à solliciter et signer tous documents nécessaires à une demande de subvention auprès du ministère des armées ou de tout autre partenaire financier potentiel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.7 Développement économique – Soutien aux commerçants Marckois – Mesures exceptionnelles de soutien au tissu économique Marckois

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE

Afin de combattre la crise sanitaire liée à la COVID-19, le gouvernement a décidé à 3 reprises de fermer tous les lieux recevant du public, considérés comme non indispensables à la vie de la Nation et de limiter les déplacements par la mise en place du confinement.

Si des dispositifs d'accompagnement ont été mis en place au niveau national et régional, la commune souhaite poursuivre l'effort de soutien en faveur des entreprises mis en place depuis le début d'année 2020 d'autant plus que la communauté d'agglomération ne peut aider que les « artisans » et non les « commerçants ».

Ainsi, pour rendre plus efficace l'action publique, la région a décidé de mettre en place une convention avec la commune portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-de-France.

Ainsi, après analyse des dossiers par les services de l'agglomération et de Calais Promotion, je vous propose donc d'approuver l'octroi des aides suivantes à des commerces marckois et de m'autoriser à signer tout document à intervenir :

- JUST MAINE : 1 500 € ;
- LE BISTROT DE LA PLACE : 2 000 € ;
- SOS TRAITEUR : 2 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 URBANISME

3.1 Habitat social – Habitat des Hauts de France – Cession d'un logement du parc social

Madame le Maire rappelle que cette délibération a pour objectif de permettre à des Marckois locataires d'un logement social d'en devenir propriétaire. Marck atteint à ce jour 15.69 % de logements sociaux sur son territoire, nous permettant d'être exonérés de l'amende sanctionnant un taux trop bas. Pour mémoire, ce taux était de 11 % en 2014.

Soucieuse d'aider les personnes ayant des revenus modestes, la ville poursuit cette lancée avec la construction de 4 logements rue Gaston Paris, 6 près du presbytère, dont les travaux commenceront cet été avec une fin prévu en 2022, et un projet de 68 logements au Château des Termes ; la première pierre a été posée le 29 janvier dernier.

INTERVENTION DE MADAME THERESE CARBONNIER :

Par courrier du 9 avril 2021 la société d'HLM « Habitat des Hauts de France » a fait part à la commune de l'intérêt d'un de ses locataires pour l'achat du logement social qu'il occupe.

En vertu des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, le conseil municipal doit donner son avis sur le projet de vente préalablement à la cession du logement.

Pour rappel, cette procédure de vente a 2 intérêts complémentaires :

- Poursuivre la comptabilisation des logements sociaux vendus dans le contingent communal pendant 10 ans,
- Sédentariser les populations sur la commune de Marck en leur permettant d'accéder à la propriété.

C'est un exemple de parcours résidentiel qui nous cherchons à valoriser au travers du rachat par les locataires du logement social qu'ils occupent depuis très longtemps, pour certains, ou au travers de projets d'accessions sociales à la propriété, comme sur la dernière extension des Dryades où 4 – 5 logements de ce type seront construits.

Il s'agit de créer pour les marckois aux revenus modestes une véritable possibilité de parcours résidentiel, en commençant par être locataires pour terminer propriétaires en restant sur Marck.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 RESSOURCES HUMAINES

Madame le Maire explique que comme chaque année et en vertu de l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le tableau des effectifs des agents publics titulaires et contractuels de la collectivité.

En effet, il est parfois nécessaire d'adapter les tableaux des effectifs en fonction des besoins en recrutement de la collectivité pour maintenir la continuité du service public.

Par ailleurs, cette année la trésorerie de Calais Municipale et Banlieue a sollicité la commune afin de faire évoluer quelque peu sa délibération.

De fait, le nombre important de délibérations ne permet pas la traçabilité de la création des emplois par agent. Ainsi, il est quasiment impossible de déterminer à quelle date l'emploi occupé par nos plus anciens agents a été créé.

Cette situation n'est pas de nature à faciliter la mission de contrôle dévolue au comptable.

Aussi, en accord avec les services de la trésorerie, il a été décidé de recréer l'ensemble des emplois de la commune.

4.1 Ressources Humaines – Tableau des effectifs des emplois permanents – Recréation des emplois

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE :

Le tableau annexé à la délibération fixe la liste des emplois de la collectivité qui ont vocation à être occupés par des fonctionnaires.

De fait, vous constaterez que l'ensemble des emplois sont pourvus exception faite des postes :

- D'attaché principal et ingénieur qui sont les postes d'origines de notre Directeur Général des Services et de notre Directeur des Services Techniques,
- D'attaché qui a vocation à être pourvu dès la mi-juillet,
- De brigadier-chef principal et de gardien-brigadier qui sont ouverts pour permettre à la collectivité de procéder au recrutement de 2 policiers municipaux supplémentaires, dont 1 qui intègre nos effectifs dès le 1^{er} juillet.

A ce jour, la Commune de Marck compte 115 agents titulaires de la Fonction Publique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.2 Ressources Humaines – Tableau des effectifs des emplois contractuels – Recréation des emplois

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE :

Le tableau annexé à la délibération fixe la liste des emplois de la collectivité ayant vocation à être occupés par des contractuels, soit en vue du remplacement d'un fonctionnaire indisponible, soit par nécessité de service en vue de renforcer les effectifs pour compenser un accroissement d'activités.

Vous constaterez que par rapport à la situation antérieure, seul l'emploi au grade de rédacteur fléché à la gestion des marchés publics a vocation à être supprimé, car la collectivité va intégrer dans ses effectifs un fonctionnaire pour l'accomplissement de ces missions.

A ce jour, la Commune de Marck compte 28 agents contractuels.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.3 Ressources Humaines – Elections – Paiement des opérations de mise sous pli – Régularisation

Madame le Maire annonce qu'en tant que chef-lieu de canton, la commune de Marck a été chargée, dans le cadre des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin derniers, de l'exécution des travaux de mise sous pli de la propagande électorale des candidats pour l'ensemble des 16 communes du canton, qui sont : Audruicq, Guemps, Muncq-Nieurlet, Nortkerque, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye-Plage, Polincove, Recques-sur-Hem, Ruminghem, Saint-Folquin, Saint-Omer-Capelle, Sainte-Marie-Kerque, Vieille-Eglise et Zutkerque. L'ensemble du canton représente 38 279 habitants.

Au total ce sont 100 personnes (50 agents communaux et 50 vacataires) qui ont œuvré à cette tâche vous permettant ainsi de recevoir à votre domicile l'ensemble des professions de foi des candidats aux élections départementales.

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME :

Au dernier conseil municipal, nous avons évoqué la signature d'une convention concernant la réalisation de la prestation de mise sous pli qui a été conclue avec l'Etat. Il incombe de ce fait à la commune de prendre en charge la rémunération des agents aidant à la réalisation des opérations de mise sous pli, en contrepartie d'une dotation charges sociales comprises.

Il convient donc pour le conseil municipal de fixer le montant de la rémunération des personnels intervenant lors de chaque tour de scrutin et il lui est proposé de fixer cette rémunération à 0,22 € brut par enveloppe.

Par ailleurs, l'appel au volontariat dans les services municipaux n'a pas permis de mobiliser un nombre suffisant d'agents pour répondre aux besoins. En effet, l'importance de l'opération nécessite environ 50 agents.

Ainsi, il est également proposé au conseil municipal d'autoriser, pour régularisation, madame le Maire à recruter 50 vacataires par opération de mise sous pli, ce recrutement ayant eu pour vocation à combler les effectifs d'agents titulaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.4 Ressources Humaines – Encadrement des cantines – Paiement des personnels de l'Etat

Madame le Maire explique que l'éducation est au cœur de nos priorités à Marck. Nous mettons en place de nombreux projets pour les élèves marckois comme une sensibilisation à l'environnement qui se continuera l'année prochaine. Nous allons également accélérer la numérisation dans les écoles par l'acquisition de nouveaux postes informatiques. Alors lorsque l'Inspecteur de l'Education

Nationale nous a annoncé la fermeture d'une classe à l'école des Hemmes, nous avons voté une motion au cours du dernier conseil municipal et soutenu la mobilisation des parents d'élèves. Malheureusement, cela ne changea en rien la décision prise par l'Education nationale.

Chaque jour, ce sont en moyenne 530 enfants qui déjeunent dans les 4 restaurants scolaires. Je remercie d'ailleurs l'ensemble du personnel qui travaillent tous les jours auprès des enfants dans des conditions pas toujours très simples. Cette délibération est proposée à titre d'exemple, afin que si d'autres enseignants souhaitent travailler pendant la pause méridienne, ils puissent le faire.

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DESEIGNE :

La collectivité est responsable de la bonne tenue des cantines scolaires et il est de sa compétence de procéder au recrutement du personnel suffisant pour assurer la surveillance des enfants.

Ainsi, le législateur a offert aux collectivités territoriales la possibilité de recourir au personnel enseignant fonctionnaire de l'Etat pour compléter ses effectifs de surveillants. C'est ainsi que madame PLANCHE, directrice de l'école élémentaire Victor Hugo et de l'école maternelle de l'Aéroport, s'est proposée de compléter nos effectifs.

Il convient donc à présent pour le conseil municipal de délibérer sur la rémunération qui lui est due au titre de ses heures de surveillance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 JEUNESSE - ECOLES

5.1 Enfance/Jeunesse - Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

Lors des vacances d'été, grâce un service Jeunesse dynamique et jamais à court d'inspiration, nous proposons aux familles un accueil de loisirs estival ; celui-ci se déroulera du jeudi 8 juillet au vendredi 27 août 2021.

Au 21 juin, les effectifs s'élèvent jusqu'à 260 jeunes pour la semaine du 19 au 23 juillet.

Les activités seront très variées avec de nombreux grands jeux et des journées à thème. Un programme bien chargé : des activités amusantes avec des structures gonflables, une journée à Nausicaa, une initiation au football américain, une visite aux parcs d'attractions DENNLYS Parc et Bagatelle et tant d'autres surprises.

Nouveauté cette année, l'équipe d'animation proposera des randonnées sur des sites remarquables et magnifiques : Dune Noyon, Platier d'Oye, ou encore Cap Blanc Nez.

Un séjour d'été dans le Tarn est également organisé. 48 jeunes âgés de 12 à 16 ans partiront découvrir les beautés de la région Occitane du 12 au 25 août.

Le service Jeunesse alloue aussi des bourses au BAFA pour aider financièrement les adolescents à obtenir ce diplôme et ensuite les aider à avoir une première expérience dans le monde du travail. Cette année 30 bourses de 150 € ont été allouées.

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME :

Notre dernier Contrat Enfance Jeunesse démarré au 01 janvier 2018 est arrivé à expiration le 31 décembre 2020.

Ce contrat permettait d'obtenir des financements de la Caisse d'Allocation Familiales, et encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Notre commune perçoit à ce jour de la Caisse d'Allocations Familiales près de 160 000 € par an. Ce montant était basé sur l'activité des accueils de loisirs municipaux, les séjours été et hiver, les P'tits Meuniers, le jardin d'enfants, la ludothèque, l'animation du relais d'assistant maternelle, la coordination enfance et jeunesse et certaines actions du centre Cousteau.

Ce contrat nécessite à ce jour une remise à plat, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

Aussi, la CAF du Pas de Calais propose de gagner en efficience en développant un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale au niveau intercommunal.

Le diagnostic a été validé par la communauté d'agglomération lors du conseil du 17 décembre 2020.

Il s'agit aujourd'hui de valider cette convention qui s'étendra sur la période 2021-2024.

La convention sera signée par l'agglomération et l'ensemble des communes la composant.

Les objectifs partagés retenus pour l'élaboration de cette convention sont les suivants :

Soutenir l'offre d'accueil collective du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les EAJE en difficulté - Favoriser la mixité sociale et l'accessibilité à tous - Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures
Soutenir l'accueil individuel en accompagnant le maintien des Relais Petite Enfance du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en place de conditions favorables pour l'exercice des missions des Relais. - Promouvoir l'activité des Relais et soutenir le renouvellement des assistants maternels selon les besoins des territoires.
Valoriser le rôle de parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le maillage territorial des offres et renforcer leur visibilité - Favoriser la qualité des liens parents-enfants - Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et les adolescents (Maison de la Famille labellisée Maison de la Parentalité...) - Soutenir les relations parents-école-quartier, favoriser la réussite éducation (Cité Educative...) - Accompagner et prévenir les ruptures familiales (médiations familiales et parents-ados...)
Soutenir l'engagement des jeunes et leur parcours vers l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en réseau des acteurs Jeunesse du territoire - Promouvoir auprès des partenaires du territoire le développement des projets et actions jeunesse - Accompagner, soutenir et valoriser les projets portés par les adolescents
Soutenir le développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le maintien des structures AVS, leur efficience, la qualité et la diversité des projets Interroger les besoins en termes d'animation Vie Sociale sur les zones non couvertes - Accompagner la création des nouveaux projets sur le territoire
Soutenir les politiques du logement	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès au logement des familles - Poursuivre l'accompagnement des familles pour le maintien dans un logement décent - Soutenir l'accès à l'autonomie des jeunes en matière de décohabitation
Lutter contre la vacance	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les marchands de sommeil/ habitat indigne - Réhabilitation énergétique des logements (EIE, ANAH) - Revalorisation du parc immobilier ancien
En transversalité	<ul style="list-style-type: none"> - Fracture numérique et nécessité d'accompagnement dans les familles - Accès aux droits, sur un territoire présentant des indicateurs de fragilité socio-économiques - Coordination de la CTG

Ces objectifs ont été définis suite à l'élaboration du diagnostic et à l'analyse des besoins sociaux réalisée sur le territoire.

Un plan d'actions, articulé autour de 7 axes découle de ces objectifs partagés : Petite enfance / Parentalité / Jeunesse / Illettrisme / Animation vie sociale / Logement / Évolution de la coordination.

Le projet de convention a été joint à votre convocation.

Ainsi, madame le Maire vous propose :

- D'approuver la convention annexée à cette délibération,

- De l'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale 2021-2024, ainsi que les éventuels avenants entre la Caf, Grand Calais Terres et Mers et les autres communes de l'agglomération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.2 Ecoles – Dérogations scolaires : formalisation des critères et ordre de priorité

Madame le Maire souligne que chaque année, des familles déposent une demande de dérogation auprès du service Éducation de la mairie. Cette année 41 demandes ont été déposées : 34 ont obtenu une réponse favorable (et 7 ont été refusées). Nous faisons à chaque fois notre possible pour satisfaire les familles sans que cela ne déséquilibre les effectifs de chaque établissement scolaire. Quelle que soit la réponse donnée par la Commission de dérogation, les familles sont informées par courrier motivé. Elles sont invitées à se rapprocher du directeur de l'école d'affectation de leur enfant.

A chaque rentrée scolaire, des enfants arrivent et d'autres partent aussi. Le maintien des effectifs dans chaque école est primordial car il est déterminant dans les décisions de l'Inspection académique de l'Éducation Nationale. En effet, le choix d'une fermeture de classe relève uniquement de leur compétence.

Des critères permettent d'apporter une réponse aux familles. Pour une totale transparence, madame le Maire laisse le soin à monsieur Quentin Willaume pour expliquer les critères et les ordres de priorité.

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME :

Par application de l'article L.212-7 du code de l'Éducation, le conseil municipal délibère sur le ressort de chacune des écoles publiques présentes sur son territoire.

L'inscription des élèves dans une école se fait par rapport à la sectorisation scolaire, décision qui s'impose aux familles par application de l'article L.131-5 du code de l'Éducation.

Toutefois, la commune peut prévoir des exceptions et ce notamment par l'examen de demandes de dérogation aux périmètres scolaires, sur la base de critères précis et dans la limite des places disponibles.

La présente délibération formalise les critères retenus à partir de l'année 2020 par la commission de dérogation, qui sont les suivants par ordre de priorité :

A/ Demandes de dérogation pour les enfants domiciliés à Marck :

1/ Capacité d'accueil des écoles concernées (école de secteur et école demandée)

2/ Justifier d'au moins un des critères suivants :

- Regroupement de fratrie : présence d'un frère ou d'une sœur scolarisé(e) dans le groupe scolaire demandé (sauf si scolarisé en CM2) sur présentation d'un certificat de scolarité
- Raison médicale : hospitalisation ou soins médicaux à proximité de l'école demandée sur présentation d'un certificat médical
- Enfant gardé par une assistante maternelle agréée située dans le périmètre de l'école demandée, fournir copie du contrat de travail
- Enfant gardé par un parent proche situé dans le périmètre de l'école demandée sur présentation d'un justificatif
- Raison professionnelle sur présentation d'un justificatif

B/ Demandes de dérogation pour les enfants non-domiciliés à Marck : avec l'accord préalable du Maire de la commune de résidence

- 1/ Capacité d'accueil des écoles concernées (école de secteur et école demandée)
- 2/ Justifier d'au moins un des cinq critères précités

L'avis favorable du Maire de la commune de résidence n'oblige pas la commission de dérogation à émettre un avis favorable.

La commission de dérogation scolaire étudie les dossiers au regard de ces critères et rend un avis motivé (favorable ou défavorable) ; elle est composée :

- Du Maire
- De l'Adjoint au Maire à l'Éducation-Jeunesse
- Des directeurs d'école concernés
- D'un membre du service Éducation-Jeunesse

Madame le Maire vous demande donc d'approuver les critères retenus par la commission de dérogation et leurs modalités d'application.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.3 Ecoles – Nomination d'un groupe scolaire – Ecoles Victor Hugo et Aéroport

Madame le Maire explique qu'à la rentrée prochaine, les écoles Victor Hugo et de l'Aéroport fusionnent et il convient de donner un nom à ce groupe scolaire. La dénomination ou le changement de dénomination d'une école relève d'une compétence communale alors il appartient au Conseil Municipal de décider du nom des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Sur les conseils de l'inspecteur de l'Education nationale, il nous a été recommandé de trouver un autre nom pour la nouvelle entité. La Municipalité, dans une démarche participative, n'a pas voulu imposer son choix.

Madame le Maire laisse Monsieur Quentin WILLAUME vous présenter la délibération.

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME :

En effet, suite à l'avis favorable exprimé par le conseil municipal par délibération n° 2020-12-34, les écoles maternelle Aéroport et élémentaire Victor Hugo fusionnent en une école primaire à partir de la rentrée 2021-2022.

Le Conseil d'école a eu lieu jeudi dernier et le comité consultatif s'est réuni le mercredi 23 juin et chacun a pu s'exprimer sur sa préférence et son choix. Le nom de l'« aéroport » est ressorti massivement et c'est pour cette raison que madame le Maire vous propose de dénommer la nouvelle entité « école Aéroport » issue de la fusion des écoles maternelle Aéroport et élémentaire Victor Hugo pour l'année scolaire 2021- 2022 et de l'autoriser à signer tout document afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 FETES ET CULTURE

6.1 Culture – Partenariat d'intérêt général – Convention avec la société Boomerang

Madame le Maire explique que depuis 2014, la Municipalité a toujours eu à cœur de proposer aux Marckois une saison culturelle riche et variée s'adressant à tous les publics. Celle-ci comporte ainsi des pièces de théâtre, des concerts, des expositions mais aussi au-moins une tête d'affiche par an.

Aujourd'hui, la commune s'inscrit dans cette continuité car il est important pour la municipalité que chaque habitant ait un accès facilité à la Culture sans avoir à faire des kilomètres.

INTERVENTION DE MONSIEUR TONY MASSON :

Alors en raison de l'article L. 2129-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant « Clause Général des Compétences », il est permis au conseil municipal de se prononcer sur toutes les affaires ayant un intérêt communal.

Aussi, la société Boomerang, avec qui nous travaillons régulièrement, a proposé à la Commune de renforcer sa programmation culturelle en réalisant 3 manifestations supplémentaires par an sur le périmètre de la commune de Marck.

Ces manifestations seront organisées par la société sans contrepartie financière de la commune, il s'agit en réalité de mettre à disposition gracieusement une salle communale pour l'organisation des manifestations. Toutefois, la municipalité a un droit de regard sur les propositions faites.

Cette proposition répond ainsi à la proposition 88 de notre programme électoral.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 POLICE MUNICIPALE

7.1 Sécurité – Espace public - Mise en place de la vidéo verbalisation

Madame le Maire explique que notre Police Municipale est particulièrement active pour veiller sur nos concitoyens Marckois. Elle effectue régulièrement des rondes dans la ville, mène des actions de sensibilisation dans les écoles. Ces missions sont diverses et les agents la composant effectuent un travail remarquable. Madame le Maire en profite pour les en remercier.

Cependant, comme beaucoup d'autres communes, Marck n'échappe pas au phénomène d'incivilités de la part de certains automobilistes ne respectant pas le code de la route.

Depuis 2018, la ville a mis en place un système de vidéo protection, qui a pour but de prévenir et de lutter contre toute forme de délinquance. Ce système est en perpétuelle évolution et amélioration ; nous tendons désormais à aller encore plus loin pour assurer la sécurité de nos administrés en développant la vidéo protection.

Notre commune est actuellement couverte par 24 caméras, soit 66 vues et 2 caméras nomades que nous déplaçons dès qu'un problème dans un quartier se fait sentir. Récemment, des jeunes ont troublé la tranquillité du quartier des Dryades notamment en montant sur le toit du complexe des Dryades au risque de se faire extrêmement mal en cas de mauvaise chute. Une caméra nomade a tout de suite été placée à proximité du complexe ; cette action a permis de calmer ce phénomène de mode que les jeunes partageaient sur les réseaux sociaux.

Il y a quelques semaines, Madame le Maire a reçu en mairie le Directeur Départemental de la Sécurité Publique avec le Commissaire de Calais afin de mener plus d'actions conjointes entre nos brigades et d'évoquer par la même occasion à nouveau, notre volonté d'avoir une antenne de la Police Nationale sur notre territoire marckois.

Enfin, Madame le Maire informe qu'un nouveau policier municipal prendra ses fonctions le 1^{er} juillet prochain et un autre le 1^{er} novembre cette année en remplacement des 2 policiers municipaux manquants.

Madame le Maire laisse la parole à monsieur LOUVET pour expliquer son fonctionnement.

INTERVENTION DE MONSIEUR DIMITRI LOUVET :

La Police Municipale, en charge de la vidéo protection, constate chaque jour, sur les voies communales et particulièrement dans le centre-ville, dans certains quartiers et aux abords des écoles, que les automobilistes ne respectent pas le code de la route. Certains se stationnent dangereusement voire très dangereusement, et la circulation des véhicules légers et des bus est régulièrement perturbée par des véhicules mal garés, en double file ou en arrêt non justifié.

Devant les écoles, certains véhicules se garent sur les trottoirs ou aux abords des passages piétons, faisant courir de nombreux risques aux piétons, écoliers et parents avec poussettes.

Ces comportements inciviques en même temps qu'irresponsables au quotidien sont devenus inacceptables. La Police Municipale a multiplié les rondes sur ces zones et verbalise les contrevenants ; cependant il convient aujourd'hui de compléter leurs moyens d'action, en leur donnant la possibilité de verbaliser les infractions à l'aide de la vidéo verbalisation.

La vidéo verbalisation pourrait être un outil complémentaire notamment dans le respect des règles du code de la route.

Ce dispositif s'appuie sur ceux de la vidéoprotection installés dans l'espace public et permet de constater à distance certaines infractions au code de la route et de les réprimer par l'élaboration d'un procès-verbal électronique.

La vidéo verbalisation doit permettre de renforcer le respect des règles de sécurité, de circulation et de stationnement routiers au profit des usagers de la route.

La commune souhaite établir ce dispositif en procédant par phase. La première phase consisterait à mettre en place ce système en priorité aux abords des cinq écoles et du collège et la seconde phase permettrait d'équiper des sites nécessitant ce dispositif comme la rue Pascal, les abords de la mairie, le complexe des dryades, les intersections et axes accidentogènes.

Le nouveau dispositif peut s'appuyer sur les caméras déjà installées en ville (toutes ont à ce jour une autorisation préfectorale prévoyant l'installation et l'exploitation des images).

La gestion de la vidéo verbalisation se fera par la Police Municipale et sera gérée par des agents habilités et assermentés à relever les contraventions. Ce dispositif est conditionné à une autorisation préfectorale spécifique et une procédure stricte qui devra être mise en place.

Madame le Maire vous demande :

- d'autoriser la mise en place du processus de vidéo-verbalisation sur la commune,
- de lui permettre de solliciter Monsieur Le Préfet en vue d'obtenir l'autorisation de mise en place de la vidéo-verbalisation, d'aviser monsieur le procureur de la République territorialement compétent et de signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 COMMUNICATIONS DIVERSES

9.1 Point travaux

INTERVENTION DE MADAME LAURENCE LOUCHEZ

Opération nids de poule

Depuis l'amélioration climatique au mois d'avril, le service procède comme chaque année aux petites réparations de chaussée avec de l'enrobé à froid. Ce sont près de 15 tonnes qui ont été mis en œuvre pour reboucher les nids de poule.

Poursuite des travaux du nouveau CCAS

Les travaux du nouveau CCAS se terminent. La porte d'entrée a été posée par nos services. L'emménagement est prévu cet été une fois la téléphonie installée.

Fleurissement : pose des structures sur le thème « fables de Lafontaine » avec l'aide de l'association ADLC

Les structures représentant les Fables de la Fontaine réalisées par les ADLC ont été posées par notre équipe des Espaces Verts. Le fleurissement de la Ville s'est poursuivi.

Nous avons accueilli le jury des « Villes et Villages fleuris » ce jeudi 24 juin dans le cadre de la labellisation « 3 fleurs ».

Ce dernier a été accueilli par Madame le Maire et Monsieur Jean Michel TACCOEN, qui tout au long du parcours leur a expliqué la politique « au sens élargi du terme » des actions menées dans notre commune.

Fauchage des rives

La campagne de fauchage des abords de chaussée a repris. Le tracteur muni de son bras de fauche œuvre afin d'assurer la propreté et la sécurité de tous.

Rue Jobert : démolition

L'ancien garage situé à l'angle de la rue Jobert et de la rue Gaston Paris a été démoli.

Cette démolition permet d'assurer la sécurité au niveau du carrefour. Dans les prochains mois, un parking devrait y voir le jour.

Fort Vert : Feux tricolores

L'adjudicataire du marché des feux tricolores dits « récompense » a été attribué. Le temps des démarches administratives, les travaux de terrassement commenceront dès la semaine 28 soit à compter du 12 juillet et ce pour une durée de 07 semaines.

La Rivière d'Oye

La route de la Rivière d'Oye a été de nouveau ouverte à la circulation. Au regard des travaux, cette dernière a été mise en sens unique dans le sens Guemps Offekerque avec une vitesse limitée à 30 Km/h.

L'étabonnage a débuté début juin. Il est toutefois dépendant du niveau de l'eau, qui demeure haut en temps de sécheresse pour permettre aux agriculteurs d'irriguer mais empêche ainsi les travaux d'être réalisés.

Quartier des Hautes Communes

La première tranche de travaux qui concernent les rues de Flandre, rue des Ardennes et la rue d'Artois se terminera mi-juillet.

Rue du Canal

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont achevés. Dès validation des sociétés Orange et ENEDIS, le tapis d'enrobé sera mis en œuvre. Durant cette période, les arbres malades situés le long de la berge seront coupés. Ce qui permettra aux Wateringues d'effectuer ses travaux d'entretien.

Parc Urbain « Simone VEIL »

Le parc urbain « Simone VEIL » sera inauguré le 03 juillet prochain. Lors de cette cérémonie, vous pourrez découvrir le buste de « Simone VEIL » créé par le sculpteur Gérard LARTIGUE.

Des tables de pique-nique adaptées PMR, proches des jeux, seront installées pour la convivialité de tous et un espace dédié aux présents offerts la Ville d'Haibach avec qui Marck est jumelée.

Déchetterie

La société AGRICOMPOST a procédé, début juin, au broyage des végétaux stockés sur le terrain servant de déchetterie, rue de Verdun.

Divers

Les lignes de basket-ball ont été retracées dans la cour du collège.

Les passages piétons ont été repeints aux abords des écoles.

L'équipe menuiserie poursuit le remplacement des simples vitrages en double vitrage dans les écoles.

Divers travaux de maintenance ont été réalisés dans les écoles avec la pose d'un nouveau lave-main à la Maison de la Petite Enfance.

Un nouveau puits de forage a été réalisé au stade.

9.2 Point Jeunesse

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME :

Evènements à venir :

- Accueil de loisirs estival du jeudi 8 juillet au vendredi 27 août 2021.

Au 21 juin, les effectifs s'élèvent jusqu'à 260 jeunes pour la semaine du 19 au 23 juillet.

Les inscriptions restent ouvertes auprès du service jeunesse ou via le portail famille.

Les activités seront très variées avec de nombreux grands jeux, journées thème et des activités telles que des journées avec des structures gonflables du prestataire Boomerang, journée à Nausicaa, initiation au football américain, parcs d'attractions Dennlys Parc et Bagatelle, Calais Jump, Eurolac, Spectacle équestre et d'aventures à Coudekerque-Branche, intervention d'un marionnettiste et ventriloque, laser game, jeu d'aventure Koézio, parc Camélus, bowling, du hip hop et bien d'autres activités.

A noter qu'un spectacle sera certainement proposé le jeudi 22 juillet à 17h au sein de l'accueil.

Cette année, l'équipe d'animation proposera des randonnées (Dunes Noyon, Platier d'Oye, Cap Blanc Nez...) avec différents jeux à la clé.

9.3 CCAS

INTERVENTION DE MADAME SOPHIE BONNIEZ :

La réouverture du restaurant du foyer de personnes âgées de l'âge d'or est prévue le 5 juillet prochain.

Ainsi, les résidents et habitués seront accueillis dans une salle de restauration flambant neuve en respectant les conditions sanitaires en vigueur.

Le CCAS organisera le 15 septembre prochain son traditionnel repas des aînés.

Une réflexion est en cours sur les modalités d'organisation afin de permettre notamment le respect des consignes sanitaires.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT explique et rappelle que tout conseiller municipal peut poser une question au Conseil Municipal ce qui est appelé « une question orale » à condition de respecter le règlement intérieur voté en 2020 c'est-à-dire en respectant un délai de 3 jours francs.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT affirme qu'il est regrettable de faire un esclandre alors que le Conseil Municipal se déroule dans le calme et que l'ensemble des délibérations est accepté à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT explique qu'il est dommage par ce comportement de vouloir créer un coup « médiatique politique » alors que le conseil municipal permet à chacun de pouvoir poser les questions qu'il souhaite en respectant le cadre du règlement intérieur.

9.4 Manifestations

INTERVENTION DE MONSIEUR TONY MASSON :

Evènements passés

- Dimanche 25 avril 2021 :

Cérémonie d'hommage aux victimes et héros de la déportation Place de l'Europe (en comité restreint) en présence des Elus, du Maire du conseil municipal des jeunes et des associations d'anciens combattants.

Des Dépôts de gerbes et moment de recueillement ont eu lieu devant le monument aux morts.

- Samedi 8 Mai 2021

Commémoration de la Victoire du 8 mai en comité restreint.

Les Elus, le CMJ et les associations des Anciens Combattants ont rendu hommage aux 50 millions de morts.

Les traditionnels dépôts de gerbes et la Marseillaise ont clôturé cette cérémonie sous la pluie.

- Vendredi 18 juin :

Un hommage a été rendu au Général de Gaulle avec l'inauguration d'un buste à son effigie situé devant l'église du Fort-Vert.

Puis s'en est suivie la cérémonie de l'appel du 18 juin avec des discours et des dépôts de gerbes en présence des élus, du CMJ, des anciens combattants et d'une délégation de pompiers.

- Du 19 au 22 juin :

Fête foraine sur la place de l'Europe

Rendez-vous était donné pour ces 4 jours de ducasse où manèges et public étaient au rendez-vous sur la place de l'Europe malgré un temps médiocre.

- Samedi 26 juin :

Fête de l'été : structures gonflables, animations sportives et petite restauration étaient présentes toute l'après-midi sur la place de l'Europe. Un après-midi qui a ravi petits et grands !!!!

Madame le Maire annonce que la fête a été annulée suite à la situation météorologique (pluie et vent).

Evènements à venir :

- Vendredi 2 juillet : diffusion du ¼ de finale de la coupe d'Europe de Foot à 18 heures sur la Place de l'Europe et podium de l'été à 20 heures : un tribute of Kenji et un tribute à Indochine.

Ces 2 évènements sont gratuits mais les places sont limitées. Elles sont à réserver en ligne ou en Mairie.

- Samedi 3 juillet :

A 11 heures, inauguration du parc urbain Simone Veil

- du 6 au 10 juillet :

Des séances gratuites de cinéma en plein à 20h45 à l'espace vert des Dryades.

Mardi 06/07 – Nicky Larson et le parfum de Cupidon

Mercredi 07/07 – Astérix et le secret de la potion magique

Jeudi 08/07 – Papy fait de la résistance
Vendredi 09/07 – Fast and Furious Hobbs & Shaw
Samedi 10/07 – Bohemian Rhapsody

Pensez à réserver en mairie ou en ligne
Possibilité de restauration sur place

- **Dimanche 11 juillet :**
Diffusion de la finale de la coupe d'Europe de Foot à 21 heures à l'espace vert des Dryades
Pensez à réserver en mairie ou en ligne

- **Mardi 13 juillet**
Bal des Pompiers à 21 heures et feu d'artifice à 23 heures au Stade Municipal

- **Mercredi 14 juillet :**
Cérémonie officielle au monument aux morts à 10h30
Guinguette Républicaine à 12h30 à la ferme des Aigrettes avec les Amis de l'Accordéon Marckois et de nouvelles animations cette année.

- **Dimanche 25 juillet :**
Tournée d'été des Hauts de France dès 14 heures sur la Place de l'Europe.
Des animations, des quizz sur la découverte du patrimoine culturel, économique et touristique de notre Région. De nombreux lots sont à gagner !!!

- **Samedi 28 août :**
Fête du vélo sur la place de l'Europe, toute la journée
Venez fêter le vélo en famille : randonnée, animations, animation code de la route, prêts de vélos électriques, parcours BMX....

10 **ARTICLE L. 2122.22 DU C.G.C.T**

- Décision 2021-DEC-04-01 : Estaminet : annulation du loyer d'avril 2021
- Décision 2021-DEC-05-01 : Estaminet : annulation du loyer de mai 2021
- Décision 2021-DEC-05-03 : Régie de recettes « Animations Marck » : fixation des tarifs du spectacle Olivier de Benoist

LA SEANCE SE TERMINE A 19h15